Mai 2019

TONINFO

Bulletin d'information municipal

LA FUMÉE DU BRUIT (Victor Hugo)

Connaissez vous cette recette donnée par Richard Keller ? *« Mettez une pincée de rancœur, un peu de jalousie, rajoutez de la haine. Liez le tout à voix basse, sans omettre une grosse quantité de mensonge. Faites circuler abondamment en rajoutant du mépris et des contre-vérités .»*

Si vous n'avez pas trouvé le nom de ce plat, peut être serez vous plus inspirés par les paroles d'une chanson de Yves Duteil : *« C'est un arbre sans racines, à la sève de venin, avec des feuilles d'épines et des pommes à pépins. »*

Ou bien alors ces propos de Pierre Desproges vous éclaireront ils davantage : « *Elle est sale, elle est glauque et grise, insidieuse et sournoise….Elle sent. Elle pue. Elle souille. »*

A défaut d'avoir pu identifier avec précision ce dont il s'agissait, chacun aura bien évidemment compris que c'est d'un mets bien peu ragoûtant dont il est question. Il porte un nom : la rumeur.

Richard Keller dit qu' *« elle se nourrit de la bassesse humaine »* et j'ai souvenir d'avoir lu dans un forum, sous la plume d'un intervenant, que *« la rumeur est l'arme des frustrés qui vivent leur vie par procuration.. »*

Aujourd'hui, sur les réseaux sociaux, sous couvert de l'anonymat qui témoigne éloquemment de leur couardise, les colporteurs de fausses nouvelles, de ragots et de mensonges, font florès. Et nombreux sont ceux qui, gobant sans sourciller les prétendues infos qu'ils diffusent, s'en font l'écho sans même prendre la précaution d'en vérifier l'exactitude. Et pour le coup *« en se faisant relais, ils en deviennent aussi responsables .»*

Cette gangrène de la communication et du dialogue n'est malheureusement pas l'apanage d'internet ou de cercles particuliers qui font de la désinformation leur spécialité ou leur ligne rédactionnelle. Force nous est en effet de constater qu'elle affecte même les petits villages, au nombre desquels le nôtre ne fait pas exception.

Ce disant, je ne fais pas allusion aux facéties et galéjades d'inspiration pagnolesque, qui ponctuent les conversations dans nos cités provençales. Elles sont partie intégrante du folklore local. Tout comme n'entrent pas dans le spectre de mon propos, les fameuses « Brèves de comptoir » qui ont acquis leurs lettres de noblesse dans les ouvrages de Jean Marie Gourio.

Ce que je me permets de dénoncer aujourd'hui, ce sont les perfides allégations qui, par méconnaissance ou médisance, mettent en cause l'honnêteté et la probité de la municipalité, principalement en matière budgétaire (dépenses inconsidérées) ou à propos d'urbanisme (permis de construire en zone inondable par exemple, et bien d'autres inepties du genre)

Ô certes, ce ne sont jamais des prises de position franches et directes. Ce ne sont jamais des arguments avérés et vérifiés. Ce ne sont jamais des analyses documentées et incontestables. Non! C'est toujours insidieux, pernicieux, et c'est surtout FAUX. Il suffirait pour s'en convaincre de faire l'effort de venir en mairie pour y consulter tous les documents qui font l'objet de suspicions, de s'entretenir librement avec les élus et les agents, ce qui éviterait de se répandre en accusations mesquines et mensongères.

Cette invitation à la concertation et au débat n'a bien évidemment aucun sens, si l'attitude que je déplore procède exclusivement de l'envie de médire et du besoin de calomnier. .Si tel est le cas, j'ai la faiblesse de penser que notre village ne compte que très peu d'esprits aussi malveillants. Mais si peu nombreux soient ils, on sait le fort potentiel de nuisance qui les caractérise. Alors, de grâce, ne nous laissons pas abuser par le fléau qu'ils véhiculent. Soyons un peu responsables et n'adhérons pas à leurs maléfiques manigances.

Bien cordialement SB

Budget 2019

En sa séance publique du 10 avril, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2019 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

821 851 €

RECETTES

Impôts locaux

- Rien ne change
- T. Habitation : 6 % -T. Foncier Bâti : 7,03% - T.F.Non Bâti : 44,24%
- Produit fiscal total : 240 500€

Dotation de l'Etat (DGF) = 32 000€

- Nouvelle baisse en 2019.
- 2013 : 78 600€- 2014 : 75 800€ - 2015 : 63 400€ - 2016 : 52 300€ 2017 : 43 000€ - 2018 : 38 000€ & 2019 : 32 000€

Report cumulé des exercices précédents : 273 000€

- Ce sont les excédents de fonctionnement économisés au cours des années précédentes que nous reportons en recettes pour cet exercice

DEPENSES

343 000€	Charges de personnel
272 985€	Charges générales
98 059€	Virement à l'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

602 873 €

En concordance avec la planification pluriannuelle élaborée en 2016, une vingtaine d'opérations, pour un montant total de **544 000€,** sont inscrites au programme prévisionnel 2019.
La moitié d'entre elles est intégralement financée par les ressources propres de la commune. La réalisation des autres est conditionnée par l'obtention de subventions que nous avons sollicitées auprès de nos partenaires institutionnels : La DPVA (Agglomération dracénoise), le CD83 (Conseil départemental du Var), la Région Sud PACA, et l'Etat.

Autre poste dépense Remboursement du capital des emprunts : **37 000€,** dont 23 000 sont pris en charge depuis 2010 par ENGIE SOLAR (ex. Solaire direct/Parc photovoltaïque) au titre du mécénat d'entreprise .

Les chiens en liberté ***« L'interdiction de laisser divaguer un chien sur la voie publique ou dans un espace privé s'applique à l'ensemble du territoire. »*** **Telle est la règle. Or, de plus en plus régulièrement des cyclistes, des promeneurs et des joggeurs nous font part de rencontres désagréables avec des chiens en liberté dans les hameaux et sur la voie publique. Rappelons ici que : «** ***Un chien est considérée comme divaguant : Lorsqu'il n'est plus sous la surveillance EFFECTIVE de son maître.*** **» Nous en appelons donc à la responsabilité des propriétaires pour éviter que nos services soient obligés d'intervenir de manière plus radicale** [*Art. L.211.20 du code rural: conduite immédiate dans un lieu de dépôt],* **car :** *« Le maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune » (Art. L. 22122 du CGCT)* **Merci**

Le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), est constitué des bénévoles qui, sous l'autorité du Maire, œuvrent à la prévention et à la protection des massifs forestiers. Le CCFF de Saint Antonin recrute. Si vous êtes intéressés, faites acte de volontariat en mairie. Merci

Enlèvement à domicile
10 & 24 mai
Inscriptions 24 heures avant
04 94 04 42 08

Nouvelle recrue aux services techniques

Cédric PONTHIEU, 41 ans, résidant à Saint Antonin depuis 9 ans, ouvrier qualifié du bâtiment depuis 16 ans dans une entreprise régionale, a été sélectionné pour honorer le poste vacant., à compter du 1er juin 2019. Qu'il soit le bienvenu dans l'équipe municipale! .

DIMANCHE 26 MAI : Les électeurs français et les ressortissants communautaires y ayant droit, sont appelés à élire les 74 [ou 79, en cas de Brexit] « eurodéputés » français qui siégeront au Parlement européen de Strasbourg.

Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**.

Les candidats sont élus pour cinq ans

Les établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Var organisent une journée d'information et d'orientation.

- Agricampus- « Les Magnanarelles » - **Les Arcs/Argens**

Tél : 04 98 10 40 10 - lycee.lesarcs@agricampus.fr

-Agricampus - 32 chemin Saint Lazare - **Hyères**

Tél 04 94 01 35 55 - lycee.hyeres@agricampus.fr

Une question fait assez souvent débat, notamment lors d'épisodes pluvieux.

DOIT-ON SUBIR LES EAUX DE RUISSELLEMENT EN PROVENANCE DU TERRAIN VOISIN ?

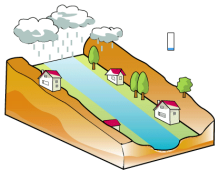

Voici donc la réponse « officielle » (Source : https://www.service-public.fr)

Oui, vous devez recevoir les eaux de ruissellement qui s'écoulent du ou des terrains supérieurs au vôtre.

Cette obligation ne s'applique qu'aux eaux de pluie qui découlent naturellement selon la pente du terrain supérieur, c'est-à-dire sans que votre voisin y ait contribué.

Vous n'avez donc pas à supporter le déversement des eaux ménagères de votre voisin

En cas de litige

* *Si vous ne parvenez pas à vous parler, il est conseillé d'adresser au propriétaire du terrain voisin un courrier recommandé avec accusé de réception, relatant les faits, et accompagné des arguments et preuves pour étayer votre propos (références juridiques, photos,)*
* *Si vous n'obtenez pas gain de cause avec le courrier, il peut être utile d'engager une procédure de conciliation auprès d'un conciliateur de justice. Cette procédure est gratuite.*
* *En cas d'échec, vous pouvez saisir le tribunal d'instance dont dépend le terrain concerné.*

Impôts : il faut quand même faire sa déclaration pour les revenus 2018

⇒ Le prélèvement à la source ne dispense pas encore de faire une déclaration des revenus perçus en 2018, avant le 16 mai pour les déclarations papier ou le **mardi 4 juin 2019** à minuit pour le département du Var.

⇒ Rappelons que **l'obligation de déclarer ses revenus en ligne** (sur internet) concerne désormais tous les contribuables.Ceux qui ne respectent pas cette obligation et continuent de déclarer via le formulaire papier risquent une amende... sauf dans certains cas, indiqués ci-dessous.

◊ Les contribuables dont la résidence principale n'est pas connectée à internet

◊ « Si vous estimez ne pas être en mesure de [déclarer en ligne], vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier » (source : economie.gouv.fr)

⇒ Dans tous les cas, pour prévenir toute sanction, il vous est conseillé de faire savoir à l'administration fiscale que vous n'avez pas accès à internet ou que vous n'êtes pas en mesure d'utiliser le service en ligne.

LES GRANDS CHIFFRES DU BUDGET 2019 DE L'AGGLOMÉRATION

⇒ **La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 72 379 846.19 €**

⇒ **La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 45 848 252,39 €**

ANIMATIONS & LOISIRS

Bulletin d'information municipal

Route d'Entrecasteaux
83510 Saint-Antonin du Var

Téléphone : 04 94 04 42 08
Télécopie : 04 94 04 41 05
saint.antonin.mairie@orange.fr

MERCREDI 8 MAI 2019 - 11 heures
Cérémonie commémorative
au monument aux morts

8 mai 1945
Ne jamais oublier, toujours célébrer

Pléthore de rendez vous festifs !

Apéro-Jazz au Château Mentone »
Dans l'ancien chai
Jeudi 2 mai de 18h00 à 20h00
Franck Lammiot Duo. Orgue Hammond
Tél : 04 04 04 42 00

L'association « Passion Vintage » organise
« Expo Retro Bourse Auto Moto »
Dimanche 19 mai de 08h00 à 19h00
au Square Jean Fustier
Infos et réservations : 06 25 04 39 05

L'association « 6a » & « Kath élevage » organisent
« La journée du chasseur »
Dimanche 12 mai de 09h00 à 18h00
au Square Jean Fustier
Buvette et restauration sur place

L'association « Fêtes notre village »
Vous donne rendez-vous pour le traditionnel
« GRAND MECHOUI »
Dimanche 26 mai à partir de midi
Réservations dans les commerces locaux (18€/personne)

L'association « AMSTRAMGRAM » organise
« La journée d'initiations sportives pour les enfants »
Dimanche 02 juin
au Square Jean Fustier de 09h30 à 17h30

Un énorme MERCI à tous les bénévoles de nos associations qui, le samedi 13 avril, ont effectué un grand nettoyage de printemps dans les « entrailles » du podium. Tout est désormais prêt pour vous accueillir à l'occasion des festivités 2019

Les prochaines randonnées

Jeudi 02 mai à 08h30 : Journée à La Croix Valmer—Plage de Gigaro à Cap Lardier
Jeudi 16 mai à 08h30 : Journée au Barrage de Malpasset et au lac de l'Avellan
Jeudi 30 mai à 08h30 : Demi-journée à Lorgues « Le Défens »
Du 12 au 14 juin : Sortie dans le Luberon
Infos auprès de Victor ALLAERTS 04 9472 91 20

Mercredi 1° mai
Mercredi 15 mai

ATTENTION
Pas de Loto le mercredi 29 mai!

Derniers de l'année

Les 12 et 26 juin

UIISC n°7
Camp Couderc
Route de Bras
(23,42 km)
83170 Brignoles

THÉÂTRES EN DRACÉNIE SE DÉLOCALISE À SAINT ANTONIN

Il y a des spectacles qui ne ressemblent à rien de connu jusqu'alors. Et il y a des artistes suffisamment givrés pour combiner un concert anthologique de la chanson française et une bluffante performance de mentalisme. Ce spectacle interactif, mené à cent à l'heure par deux showmen bonimenteurs sans pareil, plonge les spectateurs dans l'univers jouissif des paillettes et de l'imposture sans craindre de révéler les messages subliminaux cachés dans les plus grands succès de la variété. Durée :1 heure.

Retenez la date : **DIMANCHE 16 JUIN à 17 h 00 - Square Jean Fustier - 10€.**